

émané du Conseil Royal, le Roi remédie aussi à un des maux de l'administration intérieure de l'Espagne, dont le célèbre Cardinal Alberoni a fait, dans le Testament qu'il a laissé, les principaux chefs de la réformation. D'après cette Ordonnance, les Grands seuls peuvent avoir de la dorure sur leurs équipages & des galons sur leurs habits. Le Militaire doit être constamment couvert de son uniforme. L'Ordonnance est conçüe en 24 articles qui s'étendent sur les divers ordres de l'État & du peuple. En réprimant ainsi le luxe, Sa Maj. diminuë les besoins & la pauvreté de ses sujets, retient les sommes que le faste des habits faisoit passer chez l'étranger, & ne porte point de préjudice aux Fabriques d'étoffes & de galons dans le Royaume, parce que ces Fabriques avoient peu de succès. Par un autre réglemeut le Tabac de Seville qui étoit monté à 32 reaux la livre, ne se vendra plus que 24. On s'attend à voir sortir du Conseil encore quelques Edits de sagesse & d'utilité, qui rendront à jamais mémorable l'heureux regne du Roi Don Carlos.

Sa Majesté jusqu'à présent ne compte d'entrer que pour la pacification dans les troubles de l'Europe. Ses troupes & sa marine également belles & nombreuses, pourroient cependant donner bien du poids à la partie vers laquelle elle auroit du penchant, comme on l'a déjà remarqué. Ce qu'on peut remarquer, c'est que la Cour est en très-bonne intelligence avec celle de France. Le Marquis de Lauzun, Ambassadeur de cette dernière, l'a informée du nombre des Places sur la restitution desquelles le Roi, comme Médiateur entre la France & l'Angleterre, se propoisoit d'insister : le *Canada*,